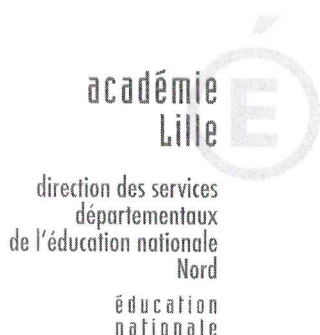




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mesdames et Messieurs les directeurs  
des écoles primaires de l'enseignement public  
et de l'enseignement privé sous contrat.

S/C de Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Education nationale

Lille, le 8 novembre 2018

Division des Elèves et de la  
Vie des Etablissements

Bureau Action Educatrice et  
Politiques Interministérielles

Dossier suivi par  
Michel VLAEMYNCK

Téléphone  
03 20 62 30 77  
Télécopie  
03 20 62 31 78  
Courriel  
dsden59.deve-baepi  
@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard  
59033 Lille cedex

### **Objet : Prix de l'Education citoyenne – Année scolaire 2018-2019**

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, section du Nord (ANMONM) renouvelle pour cette année scolaire le Prix de l'Education citoyenne. Celui - ci est destiné à valoriser le travail des équipes pédagogiques, dans le domaine de l'éducation civique, et à récompenser les élèves pour les applications citoyennes qu'ils en font dans leur vie quotidienne, celle de leur classe ou de leur établissement.

#### 1/ Comment poser sa candidature :

La participation est ouverte à toutes les écoles élémentaires publiques et privées du département. Les dossiers de candidature sont à établir par les directeurs des écoles au moyen du formulaire joint en annexe. Celui – ci doit être accompagné de documents complémentaires (articles de journaux, photographies, ...) pour permettre au jury d'évaluer la nature et l'ampleur de l'action mise en œuvre. Si des documents audiovisuels sont présentés, il est préférable qu'ils soient enregistrés sur un support de type « clé USB, CD ou DVD ». Les dossiers devront être suffisamment complets et correspondre à l'objectif du prix.

Chaque dossier devra être transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pour le 1er mars 2019.

Les Inspecteurs de l'Education Nationale sélectionneront les candidatures et retourneront les dossiers retenus avant le 7 mars 2019, auprès de mes services :

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord  
D.E.V.E – Bureau Action Educatrice et Politiques Interministérielles  
1, rue Claude Bernard  
59033 LILLE CEDEX**

Il est souhaitable que chaque école et chaque circonscription se limite à trois candidatures collectives portant chacune un titre en fonction de la thématique de l'action menée.



2/2

2/ Le jury départemental :

Un jury départemental composé à parts égales de membres de l'ANMONM, section du Nord et de membres de l'Education nationale examinera les propositions transmises et établira le palmarès le 24 avril 2019.

Des prix collectifs seront attribués à des groupes d'élèves ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté : action d'intérêt général, amélioration du cadre de vie, solidarité, animation culturelle, ... (Cf. fiche annexe).

La distribution des diplômes et des récompenses donnera lieu à une manifestation publique organisée par l'ANMONM en Préfecture du Nord fin mai 2019.

Les classes retenues seront informées en temps utile du déroulement de l'opération.

L'opération le Prix de l'Education citoyenne entre dans le cadre de l'éducation civique en relation avec tous les champs disciplinaires. Elle permet la formation des jeunes citoyens au sein de notre démocratie. C'est pourquoi je vous demande de lui porter une attention toute particulière au sein de votre école.

Je vous remercie pour votre implication dans la réussite de cette opération éducative importante.

Le Directeur Académique  
des services de l'Education nationale  
Directeur des Services départementaux  
de l'Education nationale du Nord,

Jean-Yves BESSOL